



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 19 Septembre 2025 à 20 heures 30 minutes
MAIRIE

Présents :

M. VELLE PATRICE, M. CHENOT NICOLAS, M. GRIFFATON GABRIEL, M. GRIFFATON GAUTIER, M. GIRARD CHRISTIAN, M. LECLERE SEBASTIEN,

Secrétaire de séance : M. LECLERE Sébastien

Président de séance : M. VELLE PATRICE

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 13.12.2024

Le maire demande si le compte-rendu de la réunion du 03.04.2025, appelle des remarques, interrogations ou modifications.

Ce Conseil Municipal était en majeure partie consacré aux comptes, deux points seront complétés ce jour :

- Travaux de remplacement des radiateurs
- Assainissement

Un Conseil avait été programmé au 19.06.2025 mais le quorum n'avait pas été atteint.

Aucune autre remarque n'est à formuler, le Maire demande alors aux conseillers présents de bien vouloir délibérer pour valider ce compte-rendu :

VOTE : **Compte-Rendu validé à l'unanimité**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire demande si un conseiller veut remplir la fonction de secrétaire de séance, Mr LECLERE Sébastien se propose d'être le secrétaire pour cette séance. A l'unanimité, les conseillers valident, Mr LECLERE Sébastien est donc désigné secrétaire de cette séance.

2 – Association Foncière – Activité et charge du secrétariat :

Le Maire précise que depuis la fin de l'année dernière, l'activité de l'Association Foncière (présidée par Mr GRIFFATON Gabriel) a repris une certaine activité. Il cède la parole au Président de l'AF pour donner quelques précisions :

L'association foncière de HAMONVILLE existe depuis les travaux de remembrement du territoire de la commune commencé en 1966.

A l'époque, pour financer la réorganisation parcellaire et les travaux connexes (chemins fossés), une redevance annuelle de 20 francs par hectare taxable s'est mise en place pour financer ces travaux, rembourser les emprunts et subvenir aux différentes charges de fonctionnement de l'association foncière.

Dans les années 2000, cette redevance l'hectare n'a plus été demandée au vu de l'absence de besoins financiers pour fonctionner.

Aujourd'hui la situation ayant évoluée, l'association foncière va devoir faire face durablement à de nouvelles charges réglementaires : assurances, frais administratifs et financiers, informatisation et transmission dématérialisée des données administratives et comptables.

Au vu de la situation présente et pour subvenir aux besoins budgétaires, le bureau de l'association foncière a décidé la remise en place d'une redevance annuelle à hauteur de 5 € par hectare taxable à partir de cette année 2025.

Après ces explications, le Maire indique que le secrétariat est assuré depuis de nombreuses années par le secrétariat de la Mairie et ces derniers temps la charge de travail est assez conséquente. De plus le matériel (informatique imprimante logiciels) est mutualisé sans qu'aucune convention ne soit signée. Il souhaiterait pouvoir proposer lors d'un prochain conseil municipal une convention pour que tout cela puisse être clarifié, y compris lorsque l'AF intervient pour le compte de la Mairie.

Après quelques échanges, il est convenu que le Maire va rédiger une proposition de convention qu'il soumettra au Prochain Conseil Municipal.

3 – ADS (Autorisation De Stationnement) :

Le Maire indique qu'une habitante est désormais agréée pour le transport de personne à mobilité réduite, elle en fait son métier, et demande une ADS (Autorisation de Stationnement). Il donne aux conseillers présents les explications sur cette demande. Dans un premier temps la Mairie doit valider le nombre d'autorisations que peut délivrer la commune. Vu notre situation, le Maire indique qu'il pense que le nombre peut être de « UN » le Conseil approuve.

Le Maire indique qu'il va donc donner cette autorisation, dans le respect de la réglementation.

4- Numérisation Etat-Civil :

La Maire indique qu'il a demandé à une société (qui a déjà effectué ce travail dans des communes voisines) un devis pour la numérisation des 100 dernières années (depuis 1925) de notre Etat-Civil. Une fois ce travail de numérisation fait, nos actes seraient intégrés à notre logiciel actuel ce qui serait une sécurité supplémentaire.

La proposition est de 383€ HT, le maire demande alors aux conseillers présents l'autorisation de valider ce devis

VOTE : Accord à l'Unanimité

5- Travaux Chemin :

Lors des derniers travaux effectués par l'AF, une petite partie de chemin communal a été refaite (empierrement) le Conseil doit alors valider le devis présenté (1800€)

VOTE : Accord à l'Unanimité

6 – Décision modificative :

Une Décision Modificative est nécessaire, le Maire propose cette décision

VOTE : Accord à l'Unanimité

7– Répartition du Capital SPL X DEMAT :

Le Maire fait lecture de la proposition de délibération

VOTE : Accord à l'Unanimité

8 – Repas des Aînés :

Le Maire indique qu'avec les Maires d'ANSAUVILLE BEAUMONT, BERNECOURT et GROSROUVRES, ils vont organiser le repas des aînés. La date retenue est le 15 Novembre 2025 à Bernécourt. Le Maire prendra contact avec les habitants concernés prochainement pour connaître le nombre de participants. Pour les personnes qui ne voudraient pas ou ne pourraient pas y participer il va commander des colis par l'intermédiaire de la chambre d'Agriculture.

9 – Répartition des sièges à la CCMM pour prochain mandat :

Le Maire indique que nous avons possibilité de délibérer, avant le 31.08.2025, pour déterminer le nombre de sièges (représentant de la commune) aux assemblées de la CCMM pour la prochaine mandature. Quelque soit le mode retenu, pour notre commune il n'y aura aucun changement, nous n'aurons qu'un seul délégué.

10 – Point d'Apport Volontaire (PAV) pour les Biodéchets :

Le Maire indique qu'à compter de Janvier 2026 (et cela est une obligation) nous disposerons d'un PAV pour les Biodéchets, il sera installé à côté de la Borne de Tri du Verre. En fin d'année des réunions, à destination des habitants seront organisées, pour expliquer le fonctionnement.

11 – Rapport d'activité de la CCMM 2024 et rapport service déchet :

Le Maire fait une lecture synthétique des rapports 2024 de la Communauté de Communes. Ce rapport annuel doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal. Il joindra avec le compte rendu informatique une synthèse.

12 – Travaux de remplacement des radiateurs :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé ces travaux le 03.04.2025, il indique que les travaux ont été réalisés et il souhaite communiquer le bilan financier :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| - Cout total HT | 10 198€ |
| - Subvention du Conseil Départemental | 7 975€ |
| - Reste donc à charge pour la commune | 2 223€ |

Pour rappel ces travaux comprennent le remplacement des chauffages de la salle polyvalente, la Mairie et l'appartement communal. Pour ces travaux nous avons donc bénéficié de 78% de subvention

13 – Eclairage Public :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé ces travaux, il indique que les travaux ont été réalisés et les subventions récupérées et il souhaite communiquer le bilan financier :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| - Cout total HT | 15 118€ |
| - Subvention du Conseil Départemental | 3 194€ |
| - Subvention Préfecture | 5 290€ |
| - Subvention SDE | 2 844€ |
| - Reste donc à charge pour la commune | 3 790€ |

Pour ces travaux nous avons donc bénéficié de 75% de subvention

Côté consommation les mesures indiquent une forte baisse pour la partie du village avec le réseau souterrain, par contre pour les luminaires fixés sur les poteaux béton, le Maire a constaté une faible baisse mais cela est due aux 2 halogènes qui restaient allumés pour l'éclairage de l'Eglise. En effet ces 2 points lumineux n'ont pas été remplacés, ils ont donc été éteints depuis le printemps 2025, ce qui va permettre de mesurer précisément le gain de consommation.

14 – Assainissement :

Le Maire indique que la CCTT a demandé à Monsieur le Sous-Préfet d'organiser une conciliation entre la CCTT, la CCMM et les communes de Bernécourt et Hamonville :

Cette réunion a eu lieu le vendredi 12 septembre 2025, en Sous-Préfecture.

Le Maire a donc participé à cette réunion, en présence de 5 représentants de la CCTT, d'un représentant de la Préfecture et du Trésor Public, de Mr le Maire de Bernécourt et de Monsieur le Sous-Préfet. La CCMM n'était pas présente, comme l'a expliqué Mr le Sous-Préfet car ce dossier ne les concerne pas, la prise de compétence étant postérieure.

Lors de cette réunion les 2 communes ont pu exposer leurs difficultés, par contre le ton des représentants de la CCTT était assez « agressif ». De cette réunion est ressortie qu'effectivement la prescription semblait bien actée, mais celle-ci pourrait être interrompue, si des éléments solides sont amenés. Côté investissement il semble selon les explications données par la représentante de la Préfecture de Meurthe et Moselle, que notre commune n'aurait pas à s'en acquitter. En effet, au moment où nous avons quitté la CCTT pour rejoindre la CCMM, la Loi prévoit qu'un « bilan » financier doit être réalisé dans les 6 mois suivant la date de sortie, ce qui n'a pas été fait.

Tous les éléments ont été fournis aux représentants des services de l'Etat et Mr le Sous-Préfet reviendra vers nous pour une seconde réunion.

10 – Questions Diverses :

- Saint Nicolas des Enfants :

Le Maire indique qu'il va comme les années passées organiser la Saint Nicolas des enfants du village. Il va renouveler les cadeaux et cartes cadeaux, et souhaiterait si possible faire un petit défilé, suivi d'un goûter à la salle polyvalente. Pour cela il fait appel aux habitants, pour trouver un volontaire qui pourrait revêtir l'habit pendant quelques heures. La date retenue est le 6 Décembre 2025, après-midi.

- PLUI :

L'Etat a transmis à la CCMM les avis émis suite à la phase consultation, pour HAMONVILLE l'avis émis est lu par le Maire, cela n'appelle aucune remarque de la part des conseillers présents.

Ce point est l'occasion pour des conseillers de faire remarquer que notre commune ne possède pas de panneaux d'entrée comme certaines communes de la CCMM pour indiquer notre appartenance à cette communauté de communes. Le Maire va faire remonter cette demande. Le Maire propose alors aux conseillers présents de délibérer pour prendre bonne note de l'avis :

VOTE : Accord à l'Unanimité

- Le Maire n'ayant plus de point à évoquer, il cède la parole aux conseillers présents pour savoir s'ils souhaitent ajouter des questions diverses

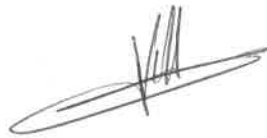
Mr GRIFFATON Gabriel, souhaite faire part des difficultés rencontrées, pour quelques fois circuler, avec des engins agricoles dans la Rue de Boucq, il y a souvent des véhicules stationnés de chaque côté de la Rue et cela n'est pas très organisé. Monsieur le Maire fera le rappel aux habitants concernés.

Mr GRIFFATON Gabriel souhaite faire part de son mécontentement concernant ce qu'il nomme « des constructions sauvages » à l'arrière de maisons sur du terrain communal. Il indique que des abris sont construits sans autorisation. Une discussion s'en suit avec les conseillers présents, Monsieur le Maire indique que cela existe depuis de très longues années et que les abris construits restent du « démontable » tout comme le stockage du bois de chauffage, de plus ces habitants entretiennent le terrain communal, cela évite des coûts pour la mairie. Monsieur le Maire et l'Adjoint feront un tour de territoire pour vérifier ce qui est fait et ils en rendront compte lors d'un prochain conseil.

Plus aucune remarque n'est formulée, le Maire lève alors la séance à 22H25

Fait à HAMONVILLE le 21 Septembre 2025

Le Maire,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line.

Le Secrétaire de Séance

A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized, sweeping stroke.